



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe spécial de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes spéciaux de l'agrégation ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours externe spécial de l'agrégation, section Physique-chimie, option Chimie est constitué comme suit pour la session 2023 :

**Présidente**

Mme Anne SZYMCZAK  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Présidente**

Mme Sophie COLOGNAC  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de NANCY-METZ

**Vice-Président**

M. Pierre VAN DE WEGHE  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Membres du jury**

M. Laurent BRINGEL  
Professeur de chaire supérieure

Académie de STRASBOURG

Mme Anne-Laure CLEDE  
Professeure agrégée

Académie de CRETEIL

Mme Odile DECHY-CABARET  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de TOULOUSE

Mme Jeanne-Laure DORMIEUX  
Professeure agrégée

Académie de PARIS

M. Pierre FRERE  
Professeur des universités

Académie de NANTES

M. Baptiste HADDOU  
Professeur agrégé

Académie de CRETEIL

M. Antoine MAIGRET  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

M. Vincent MORENAS  
Professeur des universités

Mme Elise PRALY  
Professeure de chaire supérieure

M. Vincent ROBERT  
Professeur des universités

Mme Marie-Agnes SAUTIERE  
Professeure de chaire supérieure

Académie de REIMS

Académie de CLERMONT-FERRAND

Académie de GRENOBLE

Académie de STRASBOURG

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 07 février 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU